

Commission « Commission Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Jean LE TRAON

Commission « Commission Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Joël JOSSELINE

Commission « Formation – Enseignement supérieur »

Rapporteuse : Mme Françoise BOUJARD

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne très haut débit »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2013, Mégalis Bretagne assure, pour le compte de ses membres (Région, Départements, Établissements publics de coopération intercommunale), l'animation, la gestion et la maîtrise d'ouvrage du projet Bretagne très haut débit (BTHD), réseau d'initiative publique.

Le principe de BTHD consiste à ce que l'intervention publique vienne compléter l'initiative privée, laquelle se déploie là où un équilibre d'opération peut être trouvé sans subvention. Il n'y a pas d'intervention publique là où un déploiement privé est annoncé et garanti.

La solidarité s'exprime non seulement par l'objectif d'une couverture à 100 % du territoire en fibre, mais aussi par le fait que BTHD assure une péréquation à la fois par un déploiement simultané entre zones denses et moins denses et par un financement qui est le même pour chaque habitant où qu'il se situe.

Ainsi, le taux de couverture de la population a déjà doublé depuis 2012 et devrait tripler d'ici la fin de l'année (passant de 6,2 % à 17 %), pour atteindre 68 % en 2023 et 100 % en 2030.

Le coût total est estimé à 2 milliards d'euros, soit un coût moyen par prise de fibre optique de 2 000 € (ce coût pouvant, dans la réalité, varier de 630 € à 4 500 €).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

#### 1. Observations générales

Le CESER s'est félicité, dès son origine, du projet BTHD et des consultations organisées (Conférence numérique, SCORAN) : cet ambitieux projet plaçait la Bretagne dans le peloton de tête des régions ayant intégré l'importance du numérique pour le développement et l'attractivité de son territoire. Si cette avance ne semble pas avoir été perdue, le CESER regrette que le rapport n'apporte pas davantage d'éléments de comparaison nationale, afin de mieux situer la Bretagne par rapport aux autres régions.

Les choix des quatre axes d'équilibrage et de régulation du déploiement du réseau avaient été jugés pertinents par le CESER, les collectivités reprenant la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble afin d'éviter (ou de limiter) des distorsions territoriales. La gouvernance confiée à un syndicat mixte associant l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale n'avait pas soulevé, à l'époque, d'objections.

Le CESER s'est néanmoins étonné du manque de retours du Conseil régional sur l'avancement de ce projet, l'absence de réunions de la conférence numérique ou encore la non prise en compte des indicateurs proposés par le CESER sur ce projet (et notamment le taux de couverture géographique et de la population bretonne par rapport aux autres régions françaises, voire européennes).

L'axe 4 de la feuille de route du projet BTHD prévoyait des solutions d'amélioration du réseau cuivre permettant une « montée en débit » afin d'améliorer le service sans attendre l'arrivée de la fibre optique. Le CESER enregistre positivement qu'au travers des 174 opérations de montée en débit, ce sont 50 000 foyers, entreprises et sites publics qui ont vu leurs débits ADSL augmenter sensiblement.

Concernant le très haut débit, la tranche 1 (2014-2016) a concerné 32 zones géographiques et environ 70 000 lignes. La deuxième tranche de la première phase (2014-2018) prévoit de déployer 170 000 lignes avec l'objectif d'achever les travaux pour fin 2018. Puis le nombre de prises sera doublé pendant la deuxième phase (2019-2023) pour atteindre 640 000 lignes soit 51 % des 1 257 510 locaux qu'il conviendra de rendre raccordables par BTHD (données Direction générale de la fonction publique). Dans la mesure où le rapport précise qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016, 108 armoires appelées « points de mutualisation » étaient livrées sur les 184 prévues, le CESER s'interroge sur le fait qu'il ne restera que sept ans pour connecter les 627 000 derniers locaux et que le moindre retard pris d'ici là aura des conséquences sur l'atteinte de l'objectif final.

Dans son avis sur le SCORAN, le CESER avait demandé à ce qu'une réflexion sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux d'un tel programme soit engagée dès 2011. Ce point d'étape apporte des éléments de réponse en ce sens, sauf sur les conséquences environnementales.

Concernant les impacts économiques et sociaux, le CESER se félicite qu'une nouvelle filière se mette en place comprenant les fabricants de câbles optiques, les équipementiers, les bureaux d'études, les entreprises de génie civil, les opérateurs, installateurs et techniciens. D'après Orange, le projet mobiliserait environ 500 personnes, dont 210 emplois directs. Entre fin 2014 et fin 2016, la mise en place de ce dispositif aura déjà permis la formation de 100 personnes à la recherche d'un emploi dans le domaine de la fibre optique, financé par la Région, Pôle emploi, CONSTRUCTYS et le fonds de formation du travail temporaire. Le CESER note par ailleurs avec satisfaction qu'une clause a été intégrée dans les marchés publics, afin que ces travaux participent à l'insertion par l'activité économique. En revanche, il s'inquiète des conditions d'accès à ces marchés : du fait du jeu de la sous-traitance, les conditions financières sont telles qu'il n'est pas toujours possible, pour les entreprises du territoire, de s'y positionner. Ce point devra donc faire l'objet d'une attention particulière du Conseil régional au moment du lancement des marchés pour les prochaines tranches.

Par ailleurs, le CESER se réjouit de constater que Mégalis conduit également une réflexion sur les besoins des entreprises, avec la volonté de faciliter la mise en place d'offres plus adaptées en termes de prix. Pour le CESER, cela doit faciliter l'utilisation de la fibre optique par les entreprises, qui devient de plus en plus souvent une condition de leur développement (à ce sujet, voir l'étude du CESER sur la transformation numérique des entreprises, qui sera présentée lors de la session de décembre 2016).

Le CESER apprécie la précision des cartes fournies en annexe de ce point d'étape. Il s'interroge toutefois, sans en remettre en cause le principe, sur la méthode qui conduit à privilégier tel ou tel site de déploiement dans les villes moyennes citées : cela relève-t-il d'une analyse des besoins opérées par Mégalis Bretagne, de la réactivité de collectivités territoriales locales, ou d'autres facteurs ?

Pour faciliter les échanges autour du projet BTHD et élargir le panel des acteurs mobilisés, le CESER renouvelle son souhait de voir la Conférence numérique réactivée.

Le CESER rappelle le rapport de la Chambre régionale des comptes en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 à propos de Mégalis Bretagne, qui estimait que « *le budget principal et le budget annexe très haut débit 2014 et 2015 ne*

*sont pas sincères, comme le montrent les écarts significatifs relevés entre les prévisions et les réalisations, tant en fonctionnement qu'en investissement »* et recommande « *d'évaluer sincèrement les recettes et dépenses du budget principal et du budget annexe BTHD* ». Ce rapport semble corroborer le sentiment que ce projet prend du retard, ce qui serait particulièrement dommageable pour la région.

Enfin, le CESER souhaiterait connaître :

- le plan de déploiement défini jusqu'à la fin du programme BTHD, ainsi que les variables d'ajustement envisagées ;
- les services envisagés (au delà de la plateforme de marchés publics) et leur commercialisation ;
- comment le syndicat mixte Mégalis associe les usagers à la gouvernance du projet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'état d'avancement de chaque tranche de travaux au regard des objectifs fixés dans ce point d'étape ;
- les conditions d'accès aux marchés pour les entreprises.

## 2. Observations concernant le raccordement des lycées

Le CESER se réjouit de la prise en compte dans ce document des besoins des lycées et collèges en matière d'accès au très haut débit et de la décision d'un plan spécifique de raccordement pour les établissements sur l'ensemble du territoire. Il souligne également la décision de mettre en place « un débit confortable » pendant la phase de transition. Toutefois, il s'interroge sur la durée de cette période de transition, qui devra être courte, et sur les coûts pour les établissements des abonnements et des offres des opérateurs.

Le CESER s'inquiète de l'extension réelle qui sera donnée à cet accès. En effet, bien que le bordereau affirme que « *sans attendre ce raccordement, un débit plus confortable sera mis en place dans chaque lycée* », on lit également : « *A l'issue d'un appel d'offres, chaque établissement qui le souhaite pourra bénéficier d'un débit dit « confortable » lui permettant d'attendre* ». Pour le CESER, il est important qu'une égalité de traitement dans l'accès au numérique des collégiens et lycéens soit assurée sur tout le territoire.

Le CESER se félicite du fait que le plan spécifique de raccordement pour les établissements soit mené conjointement entre la Région et les Départements et s'applique aussi bien aux lycées qu'aux collèges. Il voudrait savoir s'il en sera de même pour le traitement de la phase transitoire.

Par ailleurs, le raccordement des établissements ne doit pas cacher la problématique de la « distribution » du haut débit à l'intérieur des établissements (état des réseaux, points d'accès wifi, etc.). Il ne suffit pas d'amener le haut débit jusqu'aux établissements s'il n'est pas exploitable ensuite par le plus grand nombre. Le texte du Conseil régional devrait s'ouvrir sur le sujet. A ce titre, le CESER souhaite que la démarche de systématisation des diagnostics de l'état des réseaux, annoncée dans le programme 303 du BP 2016, soit achevée le plus rapidement possible et demande à en être tenu informé régulièrement.

Seule une politique globale et articulée, intégrant une politique de maintenance de qualité, permettra aux lycées bretons d'être au rendez-vous du numérique.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le nombre d'établissements connectés en « débit confortable » et en « très haut débit » ;
- le diagnostic des réseaux internes des établissements et l'avancée des travaux.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Point d'étape sur la mise en œuvre de "Bretagne très haut débit"

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord UNAPEI-CREAI), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de M. Patrick JAGAILLE Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Ce point d'étape nous permet d'avoir l'état d'avancement du très haut débit en Bretagne. Pour la CFDT il est important que l'ensemble des Bretons et Bretonnes puissent y avoir accès dans les meilleurs délais.

Comme nous l'avons déjà dit, la CFDT souhaiterait que Megalis ne se focalise pas sur une seule solution technique mais étudie les alternatives possibles au FTTH (ex FTTHD) solutions qui permettraient peut-être d'accélérer le déploiement à budget égal voire inférieur.

Concernant les lycées, la CFDT approuve la solution provisoire, mais nous insistons sur le fait que cette solution doit rester provisoire. Ce déploiement dans les lycées et collèges doit se faire au plus vite pour préserver la qualité des formations. De plus Les travaux nécessaires pour l'efficacité des réseaux internes des établissements doivent être pris en compte dans le programme d'investissement des lycées.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que ce déploiement crée plus d'activités dans les entreprises locales, en effet il semblerait qu'actuellement Orange et sa filiale en charge de BTHD sous-traitent beaucoup à des entreprises extérieures à la Bretagne.

La Cfdt rappelle l'importance du calendrier, aussi une information claire doit être faite aux usagers pour qu'ils sachent à quel moment ils auront effectivement accès au très haut débit.

L'accès au haut débit sur tout le territoire breton est l'un des facteurs d'attractivité et contribuera au développement de l'emploi.



## Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves FCPE sur le Volet Lycées du « *Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne très haut débit* ».

Nous souhaitons dans notre avis sur le projet de Budget Primitif 2016 de la Région Bretagne la programmation d'un accès urgent et prioritaire au très haut débit dans tous les lycées. Il nous paraissait en effet indispensable d'adapter les moyens alloués au monde éducatif aux transformations rapides du monde qui nous entoure. Le numérique peut sans aucun doute fournir des outils à nos jeunes pour mieux apprendre ou apprendre autrement; à l'inverse, l'école se doit de leur apporter sans qu'aucun ne soit écarté du chemin et dans un environnement en pleine mutation, la culture et les compétences numériques nécessaires à leur bonne insertion sociale et professionnelle dans les métiers de demain.

Nous nous félicitons que soient maintenant clairement pris en compte dans ce point d'étape les besoins prioritaires de raccordement au THD de l'ensemble des établissements d'enseignement secondaires publics de Bretagne (lycées et collèges) dans une réflexion conjointe avec les conseils départementaux, même si toutes les interrogations ne sont pas levées en ce qui concerne les notions de "débit confortable" et de "période transitoire".

Mais une politique numérique éducative efficace doit nécessairement intégrer de nombreuses composantes au sein de partenariats à réinterroger: les connexions au haut ou très haut débit bien sûr, mais aussi des réseaux et débits performants à l'intérieur même des établissements, des équipements matériels suffisants, le déploiement d'un réseau de maintenance efficace, l'accès à des ressources numériques de qualité incluant la question des manuels scolaires numériques ou non, une formation des enseignants adaptée, enfin une réflexion didactique et pédagogique au sein de démarches innovantes. Les contraintes et problèmes techniques ne doivent pas être des freins aux usages et nous partageons avec le Conseil régional cette prise de conscience de l'urgence à réfléchir et agir.

Je vous remercie.



## Intervention de M. Sylvère QUILLEROU Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Je tiens à souligner l'intérêt que nous avons porté au document présentant le point d'étape sur la mise en œuvre de « Bretagne Très haut Débit ». Ce document rappelle opportunément les objectifs du projet, les principes qui ont présidé à sa conception et à sa réalisation, ses modalités de mise en œuvre ainsi que la situation à date, les travaux en cours et le jalonnement des futurs travaux.

Bretagne Très Haut Débit nous semble essentiel au développement économique et social de la Bretagne, au développement équilibré de ses territoires, notamment les territoires ruraux, qui, en 2030, seront ainsi en situation d'égalité, sur ce point, avec les plus grandes villes bretonnes. Compte tenu de tous ces éléments, nous ne pouvons que regretter la faible notoriété, auprès de la population, de Bretagne Très Haut Débit. Formons toutefois le vœu que cet équipement, auquel nous souscrivons, ne sera pas, dans 15 ans, dans 30 ans, devenu obsolète compte tenu de l'évolution particulièrement rapide des technologies permettant la transmission de l'information.

Nous tenons à souligner, toute l'importance, pour nombre d'activités économiques, de disposer de moyens rapides de transmission permettant l'échange de données en volumes importants. Je pense notamment au secteur du Bâtiment et des Travaux publics, pour lesquels cet enjeu est capital avec la généralisation du BIM « Building Information Modeling », désormais, incontournable et qui révolutionne la façon dont les bâtiments, les infrastructures et les réseaux techniques sont planifiés, conçus, créés et gérés, le BIM permettant de rendre les informations plus compréhensibles et de fournir une valeur ajoutée à chaque étape du processus. Nous tenons toutefois à attirer votre attention sur les difficultés d'accès de nombre d'entreprises bretonnes à la réalisation des travaux engagés dans le cadre de « Bretagne Très Haut Débit ». Nous observons en effet que les entreprises bretonnes de travaux publics, y compris de taille intermédiaire, qui disposent des compétences et du savoir-faire pour effectuer ce type de travaux, n'y avaient pas suffisamment accès. Nous le regrettons, d'autant que les fonds publics bretons émanant des EPCI, des Conseils départementaux et du Conseil régional, qui financent ensemble 45 % du projet, sont fortement mobilisés et il nous semble qu'ils doivent aussi permettre aux entreprises bretonnes, aux salariés bretons, de travailler.

Nous invitons le Conseil régional à porter une attention particulière à cette situation.



## Intervention de M. Serge LE QUÉAU Union régionale Solidaires de Bretagne

Les efforts déployés par la région pour développer l'accès au très haut débit sont incontestables, comme l'atteste ses engagement financiers estimé à 2 milliards d'euros. Ces investissements, s'ils sont nécessaires représente néanmoins chaque année, une charge très importante dans le budget régional.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que si la Région se trouve aujourd'hui dans l'obligation de faire ces investissements, avec d'autres collectivités territoriales, c'est parce qu'elle doit avant tout suppléer aux carences des opérateurs téléphoniques privés, qui abandonnent systématiquement les secteurs qu'ils jugent insuffisamment rentables, plus préoccupés qu'ils sont d'optimiser leurs profits que de faire de l'aménagement du territoire.

La vérité c'est qu'aujourd'hui pour accéder au très haut débit, l'utilisateur paye deux fois, une fois en tant que client et une deuxième fois en tant que contribuable.

Avant sa privatisation, le service public des Télécom, fondé sur les principes de l'égalité d'accès au service et la péréquation tarifaire permettait auparavant de faire les investissements nécessaires sur tout le territoire afin de répondre aux besoins des usagers.

Les excédents financiers des télécoms servaient à l'investissement, à la recherche, ou étaient reversés dans les caisses de l'État, ce qui permis notamment de financer en son temps, le plan informatiques de l'ensemble de nos établissements scolaires et universitaires

Cette politique volontariste, portée par un véritable service public des télécommunication à surtout rendu possible l'accès au téléphone pour tous sur l'ensemble des territoires, faisant qu'à l'époque, notre pays était une référence mondiale en matière de télécommunication.

Aujourd'hui, il est demandé aux collectivités territoriales de re-tricoter difficilement, ce que les politiques de privatisations des grands services publics de réseau ont détruits depuis le début des années 1990, politique qui ne faisaient que répondre aux appétits des opérateurs du secteur privé marchand et aux pressions constantes de la Commission Européenne.

Comment s'étonner alors qu'en moins de vingt ans, des propriétaires d'opérateurs privés comme SFR ou FREE se retrouvent en possession de fortunes colossales ?

L'union syndicale Solidaires considère que rien n'est inéluctable et qu'il est possible de changer d'orientation. Il est urgent de reconstruire dans notre pays et au niveau européen, un véritable service public des télécommunication, digne de ce nom, pour qu'enfin les nouvelles technologies deviennent accessible pour tous et sur tous nos territoires.

Je vous remercie.